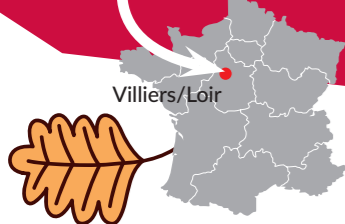






Villiers/Loir



## Le château de Villiers-sur-Loir

Situé à 2h30 de route de Stains, ce lieu de 24 hectares est le plus ancien centre de vacances de la ville de Stains qui en est propriétaire depuis 1947. Le château peut accueillir jusqu'à 70 enfants âgés de 5 à 10 ans par séjour. Il dispose d'un bâtiment principal avec des chambres de 2 à 7 lits, des sanitaires avec douches et des salles d'activités.



# SÉJOURS 5/10 ANS Un air de cirque au château Villiers-sur-Loir (41)

70 PLACES  
par séjour

Du lundi 24 au samedi 29 octobre 2022  
Du lundi 31 octobre au samedi 5 novembre 2022

Lors de cette semaine, les enfants vont profiter chaque matin, d'un soutien scolaire avec des enseignants. Ils découvriront des ateliers autour du cirque avec des intervenants diplômés dans l'art du cirque et bénéficieront d'un panel d'autres activités comme : VTT, fabrication de tir à l'arc, jardinage, atelier culinaire, nuitées en tente (si la météo le permet), feu de camp, découverte de l'environnement, fabrication de cabane, balades au lac et en forêt, grand jeu (Koh-Lanta, Fort Boyard), spectacle en fin de séjour...

Séjours offerts par la municipalité.  
Coût du séjour pour la Ville par enfant : 657 €.



## Informations

### DATES D'INSCRIPTIONS

Pour les séjours d'octobre 2022, vous devez compléter et transmettre la fiche d'inscription par mail à l'adresse [cdv@stains.fr](mailto:cdv@stains.fr) ou à retourner au centre administratif Louis-Pierna.

Pour votre information, aucune fiche ne pourra être traitée après les dates ci-dessous :

**Du 29 septembre au 5 octobre 2022**

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu.

### TRAITEMENT DES DEMANDES

Après l'examen de l'ensemble des demandes, la coordination Droit aux vacances veille à l'application de différents critères (famille domiciliée à Stains, équilibre filles/garçons, date de dépôt de la fiche. Par ailleurs, la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas partis l'année précédente et/ou au cours de l'année.

### MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu pour convenir d'un rendez-vous et compléter le dossier. Toute place non confirmée par la famille, dans un délai de 3 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription, sera réattribuée pour permettre le départ d'un autre enfant. Dès lors, un rendez-vous sera proposé afin de finaliser l'inscription et régler les formalités administratives. À cette occasion, il sera demandé aux familles de fournir les documents suivants :

- Le carnet de santé avec les vaccins à jour
- Une attestation de sécurité sociale à jour dont la validité couvre la durée du séjour
- Une photo d'identité

**L'INSCRIPTION SERA DÉFINITIVE APRÈS LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LE VERSEMENT DE L'ACOMPTE. À NOTER QUE LE SOLDE DU SÉJOUR DEVRA ÊTRE RÉGLÉ AVANT LE JOUR DU DÉPART.**

### AVANT LE DÉPART

Une réunion d'information sera organisée et permettra aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et l'organisme de séjour. Ce temps d'échanges favorisera la préparation de l'enfant ou du jeune au départ. La présence d'un représentant légal (parents, tuteur), de l'enfant ou adolescent à cette réunion est OBLIGATOIRE. En effet, la participation à la préparation de leurs vacances est une condition de réussite du séjour.

### INTERRUPTION DE SÉJOUR

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune concerné. Dans ce cas, les responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour du participant et de l'accompagnateur par exemple).

**! IMPORTANT** CONCERNANT LES ENFANTS ET LES JEUNES POUR LESQUELS UN ACCUEIL ADAPTÉ EST NÉCESSAIRE (ENFANT PORTEUR DE HANDICAP, TRAITEMENT MÉDICAL...), IL EST ESSENTIEL QUE LA FAMILLE LE SIGNALE LORS DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AFIN QUE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE PUISSE PRÉVOIR LES BESOINS IDENTIFIÉS NÉCESSAIRES À UN ACCUEIL DE QUALITÉ.